

2011/4083 - Aide financière aux familles à bas quotient familial au titre des enfants scolarisés en école privée et inscrits au restaurant scolaire (Direction de l'Education) (BMO du 12/12/2011, p. 2601)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, avis unanime de la Commission sur ce rapport, qui consiste à verser une aide forfaitaire s'élevant à 3,50 € par repas, pour un quotient familial inférieur ou égal à 312 € et à 2 € par repas, pour un quotient familial compris entre 312 et 530 €, pour des enfants scolarisés dans des écoles privées.

M. LE MAIRE : Merci bien. Mme de Lavernée a retiré son temps de parole. Je veux la remercier parce que depuis aujourd'hui il y a une jurisprudence Inès de Lavernée : comme vous l'avez remarqué, les temps de parole ont été respectés ! Comme quoi, tout est toujours utile !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)